

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

**Séance du 17 novembre 2020**

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 87 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marie BATOUX - Nassera BENMARNIA - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Caroline MAURIN - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Doudja BOUKRINE représentée par Camélia MAKHLOUFI - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Marc DEL GRAZIA représenté par Jean-Pierre GIORGI - Olivia FORTIN représentée par Sophie GUERARD - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Anne MEILHAC représentée par Jean-Marc SIGNES - Hervé MENCHON représenté par Christine JUSTE - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Yves MORAINE représenté par Laure-Agnès CARADEC - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAVE - Julien RAVIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Patrick BORE - René-Francis CARPENTIER - Mathilde CHABOCHE - Bernard DEFLESSELLES - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bruno GILLES - Anthony KREHMEIER - Bernard MARANDAT - Sandrine MAUREL - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Didier PARAKIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Denis ROSSI - Eric SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Nathalie TESSIER - Ulrike WIRMINGHAUS.

**Etaient absents et représentés en cours de séances Mesdames et Messieurs:**

Pierre LAGET représenté par Emilie CANNONE

Signé le 17 Novembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TCESDE 002-133/20/CT**

**■ CT1-Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association METIERAMA-ADIME au titre de l'exercice 2020**

**Avis du Conseil de Territoire**

**DPEATSV 20/18791/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

L'association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 qui prend le nom de « Association pour le développement de l'information sur les métiers et les emplois » et sous le sigle «METIERAMA-ADIME».

Cette association a pour but, en liaison avec les services publics compétents, d'une manière générale :

- D'ouvrir l'horizon des Jeunes sur le monde des métiers et des formations,
- D'aider les Jeunes, encore scolarisés ou sortis du système scolaire, à orienter leur choix d'un devenir adapté à leurs centres d'intérêts, à leurs talents et à l'emploi.
- De créer les conditions d'un dialogue entre les Jeunes en recherche et les professionnels, entreprises et formateurs
- De servir de médiateur entre le monde de la formation et le monde des professions pour une meilleure information réciproque.

Chaque année, une grande manifestation, dénommée «Métierama – Rencontres Métiers-Formations» destinées à l'ensemble des Jeunes de 14 à 25 ans, à leur famille et éventuellement à tout public en recherche d'insertion se tient à Marseille en association avec le Rectorat. Y sont présentées une large palette des métiers ainsi que les voies de formation permettant d'accéder à ces métiers :

- Un programme d'actions et d'informations au plus près des établissements scolaires et des structures d'insertion prenant la forme de « carrefours de métiers », tables rondes, conférences, visites d'entreprises...
- Des actions permettant des rencontres et du dialogue avec le monde professionnel.

**LE BILAN**

Les 41èmes rencontres se sont tenues au Parc Chanot de Marseille le 17 et 18 janvier 2020 porté sur « le geste métier ». Le salon METIERAMA s'est déroulé donc au hall 1 Palais des événements en association avec le salon généraliste de l'Etudiant « post bac ». Les grandes branches et fédérations professionnelles ont répondu favorablement à cet événement.

**Le salon Metierama**

- 17.967 visiteurs qualifiés (étudiants 8%, collégiens 3%, lycéens 43%, parents 45%, autres 1%).
- 11 pôles représentant une large palette de métiers proposant les 5 niveaux de formation (du CAP au niveau Ingénieur).

Signé le 17 Novembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2020

- 10 secteurs professionnels : automobile, bâtiment- travaux publics, commerce et grande distribution, économie-droit-gestion-banque-Assurance, union des métiers de la métallurgie, union des industries chimiques, énergie /EDF, transport – logistique, numérique, industries graphiques
- 8 Espaces spécifiques : Région PACA, l'apprentissage, l'entrepreneuriat, les filières scientifiques, espace « café des parents, espace d'animations, un studio TV facebook-professionnels d'un jour

### **Communication**

- Affiches envoyées courant décembre dans chaque lycée public et privé via la navette rectorale ainsi qu'un courrier destiné aux proviseurs.
- Les réseaux sociaux
- L'application numérique

### **Partenariats**

- Conseil Régional PACA
- Ville de MARSEILLE
- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Chambres Consulaires (CCIMP et CMAR)
- Union pour les Entreprises du 13
- Association Jeunesse Entreprise Provence\*Les grandes Fédérations professionnelles (BTP 13,UIMM,
- FCD, Union des Industries, Grandes Entreprises dont EDF.

Comme chaque année la manifestation a été réalisée sous la haute autorité et avec le soutien de Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille et Monsieur le Président de l'Université d'Aix-Marseille.

Le budget prévisionnel de METIERAMA-ADIME, pour 2020, s'élève à 243.892 euros. Il est en augmentation de 2.3% par rapport à 2019.

L'association METIERAMA-ADIME a bénéficié au titre de l'année 2019 d'une subvention de 10.000 euros de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole.

Signé le 17 Novembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2020

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- L'intérêt de soutenir les actions en faveur de l'insertion et l'orientation professionnelle des jeunes.

**DELIBERE**

**Article unique:**

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable au projet de délibération du Bureau de la Métropole relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros au titre de l'année 2020 à l'association METIERAMA-ADIME.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI